

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du jeudi 14 mars 2024

Délibération
N° 24.017.1
En exercice ... 37
Présents 30
Votants 32
Pour 32
Contre 0
Abstention ... 0

PÔLE RESSOURCES - SERVICE VIE DES ASSEMBLÉES
MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Date de la convocation : 08/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre
Et le 14 mars à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire à Maureilhan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

30 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

2 Conseillers communautaires absents représentés : madame Patricia BERTHOMIEU (représentée par madame Mireille TORTES), madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Pierre CROS).

5 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : monsieur Bernard GUERRERE.



**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du jeudi 14 mars 2024

Modification du règlement intérieur

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-8 et L5211-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 20.132.1 du Conseil communautaire 23 septembre 2020 adoptant le règlement intérieur ;

Vu la délibération n° 24.16.1 du Conseil communautaire 14 mars 2024 modifiant la composition du Bureau communautaire ;

Vu le projet de règlement intérieur modifié annexé à la présente délibération ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour le règlement intérieur, en modifiant son article 25, suite à la délibération modifiant la composition du Bureau adoptée ce jour ;

Considérant qu'il convient également de modifier l'article 31 du même règlement, relatif à la composition des commissions thématiques intercommunales, afin de permettre leur fonctionnement régulier même si aucun Vice-Président n'a reçu délégation dans la matière objet de la commission ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 32 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. MODIFIE les articles 25 et 31 du règlement intérieur, tels que ci-annexés.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

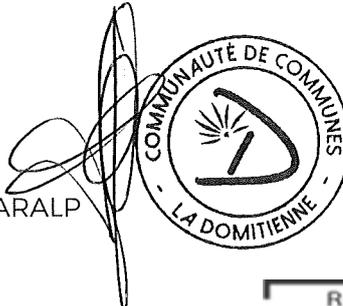
III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PRÉFECTURE

le 22/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20240314-DEL IB_24_01

Délibération transmise au représentant de l'Etat le

22 MARS 2024

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

22 MARS 2024

Signature du secrétaire de séance :



REÇU EN PRÉFECTURE

le 22/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20240314-DEL IB_24_01

REÇU EN PREFECTURE

le 22/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20240314-DELIB_24_01